

## Communiqué de Presse

-

Blocus du site de Thiverval-Grignon – AgroParisTech

le 24 mars 2021

**Ce communiqué a pour but de rendre publiques certaines informations concernant le projet d'un des acteurs ayant répondu à l'appel d'offre et d'exposer l'identité des membres du jury qui décidera de l'avenir du site de Grignon. Il fait suite au refus du report de la date limite des dépôts des offres finales et à la réponse de M. Denormandie.**

Ce communiqué de presse fait suite aux nombreuses demandes que nous avons formulées auprès des représentants des Ministères de l'Agriculture et des Finances. En effet, nous avons exigé, entre autres, un report de la date limite du dépôt des offres finales ainsi qu'un entretien avec M. Denormandie. Si ce dernier point a été envisagé par Monsieur le Ministre, les conditions dans lesquelles celui-ci a été proposé ne nous ont pas semblé satisfaisantes (position approuvée à 77% lors de l'assemblée générale tenue ce jour à 12h). Une suspension de la procédure d'appel d'offre est nécessaire pour entamer une discussion apaisée avec les instances gouvernementales. C'est pourquoi il nous semble nécessaire de communiquer ces informations d'intérêt public.

Tout d'abord, nous disposons d'informations concernant un des candidats à l'appel d'offres, Altarea. L'entreprise prévoit une modification du PLU de la commune, très restrictif en l'état actuel, pour la fin 2022, ce qui va à l'encontre de la position de la mairie. Cette remise en question du PLU semble d'autant plus problématique que les élus locaux risquent d'avoir des difficultés à se faire entendre des promoteurs immobiliers. La construction de logements neufs est également prévue. Vendus à des particuliers, cela entraînera un morcellement du site et l'émergence de conflits d'usage sont à craindre. Leur projet comprend également la mise en place d'un pôle d'innovation agricole nécessitant un investissement d'environ 11 millions d'euros. Deux partenaires, la Ferme Digitale et thecamp sont mentionnés pour opérer sur cette partie. Les investisseurs mentionnés sont : Groupama, la Caisses des Dépôts et Consignations et SEM Ile de France.

En outre, la composition du jury ne correspond pas aux attentes que nous avons formulées auprès des représentants du gouvernement. Le jury de douze membres est composé à part égal d'acteurs privés et publics. Le Ministère des Finances est largement représenté (Elisabeth Pons, Arnaud Milin, Isabelle Gerval et Roland Boyer) par rapport au Ministère de l'Agriculture (Marc Rauhoff). Trois des membres du jury travaillent pour le cabinet Chevreux (Romain Decompoix, Michèle Raunet et Marie-Pierre Cayroche), deux pour SEGAT (Mickaël Larmarque et Maximes Iragues) et un pour SEMAEST (Marion Lancelot). Le dernier membre du jury, Madame Pascale Margot-Rougerie (directrice générale adjointe d'AgroParisTech), est nommée par le Ministère de l'Agriculture. La justesse de cette représentation de la communauté d'AgroParisTech est dès lors à craindre. La capacité du jury à juger de la vente du site de Grignon est donc sujette à débat étant donné l'absence de membres compétents en matière d'écologie, de gestion du patrimoine et d'agriculture.

Dans cette liste ne figurent ni le Ministère de la Culture, ni le Ministère de l'Écologie, ni le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, ni les représentants de l'Université Paris-Saclay, des Alumni-élèves, ou bien même des acteurs locaux ; alors que leurs expertises est nécessaire pour intégrer les dimensions agro-écologique et patrimoniale du site.